

RÈGLES LOCALES SPÉCIFIQUES du PARCOURS PITCH & PUTT 18 TROUS de PESSAC (20240423)

(Complètes les règles locales permanentes, annulent et remplacent toute règle locale existante)

REGLEMENT DE LA COMPETITION

- Aller = marques **BLEUS**
- Retour = marques **ROUGE**
- Départs sur tee obligatoire
- Nombre de clubs limité à 3 (putter compris) exceptés les dames de plus de 60 ans, les hommes de plus de 65 ans et les enfants de moins de 13 ans pour lesquels un 4^{ème} club est autorisé
- temps de parcours: **2h15**
- Score de chaque trou est limité à **6 coups**

CONDITIONS ANORMALES DU PARCOURS (R16-1)

- **Obstructions inamovibles :**
 - Les panneaux indicateurs du parcours compact et leurs tapis de départ
 - Les piquets inamovibles de délimitation des zones à pénalité
 - Le grillage sur la gauche du fairway du trou n°6
- **Terrains en réparation :** les zones entourées de lignes ou pointillés blancs

ZONES A PÉNALITÉ (R17)

- Les zones piquetées, marquées ou non en jaune ou rouge des trous 3, 7 et 8
- La DZ du trou 8 ne concerne que les balles tombant dans la ZAP côté green

HORS LIMITES (R18.2)

- Délimité par les clôtures du parcours et le practice sur herbe

Téléphone de l'accueil du golf : 05.57.26.03.33

RÈGLES LOCALES SPÉCIFIQUES du PARCOURS PITCH & PUTT 18 TROUS de PESSAC (20240423)

(Complètes les règles locales permanentes, annulent et remplacent toute règle locale existante)

REGLEMENT DE LA COMPETITION

- Aller = marques **BLEUS**
- Retour = marques **ROUGE**
- Départs sur tee obligatoire
- Nombre de clubs limité à 3 (putter compris) exceptés les dames de plus de 60 ans, les hommes de plus de 65 ans et les enfants de moins de 13 ans pour lesquels un 4^{ème} club est autorisé
- temps de parcours: **2h15**
- Score de chaque trou est limité à **6 coups**

CONDITIONS ANORMALES DU PARCOURS (R16-1)

- **Obstructions inamovibles :**
 - Les panneaux indicateurs du parcours compact et leurs tapis de départ
 - Les piquets inamovibles de délimitation des zones à pénalité
 - Le grillage sur la gauche du fairway du trou n°6
- **Terrains en réparation :** les zones entourées de lignes ou pointillés blancs

ZONES A PÉNALITÉ (R17)

- Les zones piquetées, marquées ou non en jaune ou rouge des trous 3, 7 et 8
- La DZ du trou 8 ne concerne que les balles tombant dans la ZAP côté green

HORS LIMITES (R18.2)

- Délimité par les clôtures du parcours et le practice sur herbe

Téléphone de l'accueil du golf : 05.57.26.03.33

RÈGLES LOCALES SPÉCIFIQUES du PARCOURS PITCH & PUTT 18 TROUS de PESSAC (20240423)
 (Complètes les règles locales permanentes, annulent et remplacent toute règle locale existante)

Aller
Retour

MARQUES BLEUES
MARQUES ROUGES



Parcours Pitch & Putt du Golf de PESSAC

	T1	T2	T3	T4	T5	T6	T7	T8	T9	ALL
Distance	77	58	61	53	63	46	75	53	87	573
PAR	3	3	3	3	3	3	3	3	3	27

	T10	T11	T12	T13	T14	T15	T16	T17	T18	RET	TOTAL
Distance	48	80	43	83	46	80	61	69	68	578	1151
PAR	3	3	3	3	3	3	3	3	3	27	54

En shotgun, la saisie des scores se fait en suivant l'ordre des numéros (1 à 9 pour l'aller bleu et 10 à 18 pour le retour rouge). Ex : un joueur qui part du 8 bleu, marque son score du 8 bleu, puis du 9 bleu, du 10 rouge au 18 rouge, et fini par le 1 bleu au 7 bleu)

Aller
Retour

MARQUES BLEUES
MARQUES ROUGES



Parcours Pitch & Putt du Golf de PESSAC

	T1	T2	T3	T4	T5	T6	T7	T8	T9	ALL
Distance	77	58	61	53	63	46	75	53	87	573
PAR	3	3	3	3	3	3	3	3	3	27

	T10	T11	T12	T13	T14	T15	T16	T17	T18	RET	TOTAL
Distance	48	80	43	83	46	80	61	69	68	578	1151
PAR	3	3	3	3	3	3	3	3	3	27	54

En shotgun, la saisie des scores se fait en suivant l'ordre des numéros (1 à 9 pour l'aller bleu et 10 à 18 pour le retour rouge). Ex : un joueur qui part du 8 bleu, marque son score du 8 bleu, puis du 9 bleu, du 10 rouge au 18 rouge, et fini par le 1 bleu au 7 bleu)